



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

Philippe STEENS
Secrétaire Général

Paris le 27/02/2007

A

Monsieur Nicolas Sarkozy
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Objet : Cadets de la Police Municipale à Mandelieu

Monsieur le Ministre,

La presse nous apprend la création de cadets de la Police Municipale à Mandelieu la Napoule (article ci-joint avec photos).

De prime abord l'expérience nous apparaît très sympathique, ces jeunes faisant effectivement l'apprentissage de la citoyenneté, permettant d'avoir une bonne image de la Police au sens large, d'occuper utilement leurs loisirs etc...Une idée sans doute inspirée des « jeunes sapeurs-pompiers » (JSP) bref une initiative que nous voyons comme extrêmement positive.

Mais vous le savez Monsieur le Ministre, les jeunes sapeurs-pompiers ne vont pas sur les interventions, fort heureusement.

C'est là où nous sommes inquiets puisque l'article nous apprend que :

- « les cadets pourront accompagner les services de circulation » ce qui signifie qu'ils iront sur la voie publique où tout peut arriver et porteurs d'un uniforme réglementé identique à celui d'un policier municipal hormis la mention « cadet »

- Le maire a promis d'embaucher « exceptionnellement » des jeunes âgés d'au moins seize ans pour être en « doublure » avec des agents »

Monsieur le Ministre c'est mettre de jeunes adolescents en danger que de leur permettre d'arpenter la voie publique en uniforme de policier. Encore une fois tout peut arriver et on sait bien, dans nos professions que le pire n'est jamais loin.

Un fois de plus le maire doit s'inspirer des sapeurs-pompiers volontaires qui peuvent exercer à seize ans mais dans ce cas là c'est au moins légal, reconnu et encadré. Au surplus les sapeurs-pompiers exercent des missions de secours aux personnes, leur image n'est pas celle d'un « flic » fut-il un gamin....

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance votre intervention pour que la sécurité de ces jeunes soit assurée. Je passe sur le port illégal d'uniforme qui ne nous dérange pas si ces adolescents pratiquent du sport, visitent des tribunaux, assistent aux cérémonies comme dit dans l'article mais il nous semble plus que dangereux de les laisser aller sur la voie publique même sur des missions à priori peu dangereuses...mais qui peuvent le devenir très rapidement selon les circonstances et les individus qu'ils peuvent être amenés à rencontrer..

Nous pensons que cette idée de cadets est très bonne mais nous ne voulons pas que ces enfants soient exposés à des risques incalculables. Nous comptons sur votre intervention.

Copie : Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes